



Refus dif de la part de mon entreprise, quel recours ?

Par **lasternat**, le **28/09/2008** à **11:46**

Je suis en congé parental. Je suis chargée de recrutement pour la société Adia.rnJ'ai fait une demande de DIF par lettre RAR pour une formation en anglais car sur mon poste je suis souvent amenée à recruter des candidats bilingues anglais.rnMa responsable des ressources humaines m'a donné une réponse négative à l'oral me précisant que ce n'était pas dans la politique d'Adia de former ses chargés de recrutements en anglais; cela n'était pas nécessaire puisque nous avons des tests écrits pour valider leur anglais. Je lui ai précisé qu'écrire une langue ce n'était pas la parler et que me former à l'anglais c'était pouvoir prétendre à d'autres postes dans le groupe Adecco.rnMa question est donc la suivante: que faire face à ce refus oral et que j'estime non motivé de la part d'une société qui appartient au numéro un des ressources humaines au monde ?rnMerci beaucoup.